

Centre de gestion de l'équipement roulant



Cette publication peut également être consultée à l'adresse électronique suivante :
www.mtq.gouv.qc.ca

Ministère des Transports du Québec

ISBN 978-2-550-59900-5 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-59997-3 (cédérom)

ISBN 978-2-550-54899-2 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2010

Soucieux de protéger l'environnement, le ministère des Transports du Québec favorise l'utilisation de papier fabriqué à partir de fibres recyclées pour la production de ses imprimés.

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, procédé sans chlore, FSC recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.



Recyclé
Contribue à l'utilisation responsable
des ressources forestières
www.fsc.org Cert no. SGS-COC-003885
© 1996 Forest Stewardship Council



Table des matières

Le mot du directeur	4
La déclaration de la direction	5
Le rapport de mission d'examen de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.	6
La présentation de l'organisation	7
Le comité consultatif	7
La structure de l'organisation et les ressources humaines	8
Les faits saillants	10
Le profil de la clientèle 2009-2010 pour chacun des produits et services.	11
Les relations avec la clientèle	15
Le profil du parc de véhicules.	17
Les acquisitions et ventes de véhicules	19
Les réalisations en 2009-2010	21
Les perspectives pour 2010-2011	38
Les états financiers 2009-2010	39

Le mot du directeur

C'est avec plaisir que je vous présente les résultats obtenus pour l'exercice 2009-2010. Au cours de cette année, le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) a réalisé de nombreux projets, dont l'élaboration du Plan d'action environnemental 2009-2013, qui met l'accent sur les efforts de recherche et développement du CGER en matière d'innovation environnementale, sur l'implantation d'un nouveau système informatique de gestion de parc de véhicules et sur la révision du processus concernant la conformité des véhicules livrés selon les besoins exprimés par nos clients.

En 2009-2010, le CGER a mené des actions en matière de développement durable. Dans le contexte de la gestion des biens durables, il a intégré plusieurs produits environnementaux, dont un support de flèche de signalisation aérodynamique, un module de réduction de la puissance du moteur, des pneus remoulés et la galvanisation à chaud. Au cours des prochaines années, le CGER poursuivra son travail d'analyse visant la mise en place de nouvelles technologies pour réduire la consommation de carburant; ainsi, il pourra s'imposer comme un chef de file en matière de développement durable dans son domaine.

Enfin, mentionnons qu'au cours de la dernière année, le CGER a effectué un sondage pour évaluer le taux de mobilisation de l'ensemble de ses employés. Ce sondage, pour lequel le taux de participation a atteint 86 %, a permis d'établir que le taux de mobilisation se situe à 71 %. Tout au long de la dernière année, des actions ont été entamées afin d'améliorer la qualité de vie au travail et minimiser les irritants. Au cours de la prochaine année, d'autres gestes seront posés pour faire du CGER un employeur de choix.

Cela étant dit, le présent rapport annuel démontre que le Centre de gestion de l'équipement roulant a atteint la majorité des cibles de son plan d'action. Ces résultats sont évidemment obtenus grâce au travail constant de tous les employés, sans qui la réussite de l'organisation ne serait possible. Je tiens donc à les remercier pour leur précieuse collaboration et leur adhésion aux objectifs de service à la clientèle. Je profite également de l'occasion pour remercier tous les clients du CGER de leur confiance.



PAUL-YVAN DESCHÊNES
Directeur
Québec, octobre 2010

La déclaration de la direction

Ce document constitue le treizième rapport annuel de gestion du Centre de gestion de l'équipement roulant. Les résultats, l'information et les états financiers du Fonds de gestion de l'équipement roulant qui y sont présentés relèvent de la responsabilité du directeur et des chefs de service du Centre. Ces derniers sont donc tous cosignataires de cette déclaration. Leur responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données présentées dans le rapport ainsi que sur la reddition de comptes annuelle quant aux résultats attendus et convenus dans le Plan d'action 2009-2010.

La direction du Centre a maintenu, tout au long de l'exercice financier 2009-2010, des systèmes d'information et des mesures de contrôle destinés à assurer l'atteinte des objectifs fixés dans l'entente de gestion et dans le plan d'action.

De plus, la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. s'est assurée du caractère plausible et de la cohérence de l'information présentée dans le présent rapport, sauf pour ce qui est de la section sur les états financiers 2009-2010. Au terme de sa mission d'examen, elle a produit un rapport de validation.

À notre avis, les données présentées dans le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2010.

Le directeur,



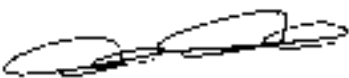
PAUL-YVAN DESCHÊNES

Le chef du Service de l'ingénierie et des acquisitions,



MARC-ANDRÉ BOIS, ingénieur

Le chef du Service des opérations,



ALAIN COSSETTE

Le chef du Service à la clientèle,



CLAUDE OTIS

Le chef du Service du soutien à la gestion,



FRANÇOIS WISEMAN

Le rapport de mission d'examen de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Monsieur le Sous-Ministre,

À la demande du ministère des Transports du Québec, nous avons procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des explications et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, à l'exception des états financiers du Fonds de gestion de l'équipement roulant. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du CGER. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par le CGER.

Notre examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur les résultats, les indicateurs, les explications et l'information présentés dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion, à l'exception des états financiers du Fonds de gestion de l'équipement roulant, n'est pas, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

Les informations correspondantes de l'exercice précédent ont été examinées par un autre expert-comptable.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.¹

Québec, le 30 juin 2010

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 7461

La présentation de l'organisation

Le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) a été la première unité autonome de service relevant du ministère des Transports du Québec (MTQ). Il gère un parc de quelque 8 370 véhicules et équipements connexes. De ce nombre, 6 623 véhicules et équipements lui appartiennent, tandis que 1 747 autres sont entretenus et réparés selon une tarification horaire. Un réseau de 67 ateliers de mécanique répartis sur l'ensemble du territoire québécois fait également partie du CGER.

La mission, la vision, les objectifs généraux et les valeurs de l'organisation sont présentés dans la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

Le comité consultatif

Pour favoriser une gestion éclairée du CGER, un comité consultatif doit conseiller le sous-ministre sur les cibles et objectifs annuels qui doivent être fixés. Il doit également donner son avis sur le plan d'action et les résultats atteints par le CGER. Nommés par le sous-ministre des Transports, les membres de ce comité sont des représentants de l'industrie de la fabrication et de la gestion d'équipement roulant, de la clientèle et du personnel. Le directeur du CGER participe aux délibérations du comité. En 2009-2010, ce dernier était formé des membres suivants :

BIANCA CORDERO, conseillère au Service des relations de travail et de la défense des services publics, Syndicat de la fonction publique du Québec;

LOUIS FERLAND, directeur de l'Estrie, MTQ;

MICHEL DUMAS, chef du Service des transports, Sûreté du Québec;

GUY CHARBONNEAU, directeur du matériel roulant et des ateliers, Ville de Montréal;

JEAN ROBITAILLE, directeur général, Kenworth Montréal.

La rencontre du comité consultatif 2009

Le 29 mai 2009, le directeur du CGER a rencontré les membres du comité consultatif pour leur présenter les résultats atteints au regard du Plan d'action 2008-2009 ainsi que les objectifs et les indicateurs prévus dans le Plan d'action 2009-2010. Les membres étaient satisfaits des résultats que le CGER a obtenus au cours de la dernière année. Ils ont profité de cette présentation pour souligner le nombre important d'employés occasionnels par rapport au nombre d'employés permanents.

La structure de l'organisation et les ressources humaines

Le CGER comprend un centre administratif situé à Québec et 67 ateliers de mécanique répartis dans 16 zones d'exploitation régionale. La clientèle peut donc bénéficier des services du CGER partout au Québec. La carte des régions où le CGER offre ses services se trouve dans la rubrique « Ateliers de mécanique » de son site Internet au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

Le CGER compte 466 employés, dont plus de 300 travaillent dans les ateliers de mécanique. Le personnel du centre administratif et des bureaux régionaux comprend des gestionnaires, des professionnels, dont les ingénieurs et les conseillers à la clientèle, ainsi que des employés de bureau.



Plus de 66 % des employés du CGER travaillent dans les ateliers de mécanique.

Effectif du Centre de gestion de l'équipement roulant selon la catégorie d'emploi au 31 mars 2010

Catégorie d'emploi	Effectif							
	Permanent		Occasionnel		Total		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Cadres	30	32	2	2	32	34	6,87	7,30
Professionnels	18	18	8	9	26	27	5,58	5,79
Techniciens	30	32	9	11	39	43	8,37	9,23
Personnel de bureau	19	20	25	30	44	50	9,44	10,73
Ouvriers	66	85	259	227	325	312	69,74	66,95
TOTAL	163	187	303	279	466	466	100,00	100,00

**Effectif du Centre de gestion de l'équipement roulant par région administrative
au 31 mars 2010**

Région	Total	
	2010	2009
Zone de l'Est-de-l'Abitibi	17	17
Zone de l'Ouest-de-l'Abitibi-Témiscamingue	23	24
Zone du Bas-Saint-Laurent	16	18
Zone de la Chaudière-Appalaches	29	24
Zone du Centre-du-Québec	19	18
Zone de la Côte-Nord	17	15
Zone de l'Estrie	19	19
Zone de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	17	17
Zone des Laurentides-Lanaudière	26	30
Zone de la Mauricie	27	26
Zone de l'Est-de-la-Montérégie	14	12
Zone de l'Ouest-de-la-Montérégie	22	23
Zone de Montréal	40	40
Zone de l'Outaouais	15	10
Zone de Québec	41	47
Zone du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau	18	17
Centre administratif	106	109
TOTAL	466	466

**Effectif du Centre de gestion de l'équipement roulant par catégorie d'emploi
et selon le sexe au 31 mars 2010**

Catégorie d'emploi	Effectif					
	Femmes		Hommes		TOTAL	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Cadres	0	0	32	34	32	34
Fonctionnaires	50	56	33	37	83	93
Ouvriers	0	1	325	311	325	312
Professionnels	9	10	17	17	26	27
TOTAL	59	67	407	399	466	466
POURCENTAGE	12,66 %	14,38 %	87,34 %	85,62 %	100 %	100 %

Des tableaux présentant l'effectif du CGER selon d'autres critères et l'organigramme de l'organisation se trouvent dans la section « Profil des ressources humaines » à la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

Les faits saillants

Nouveaux contrats et renouvellement d'ententes

Le CGER a continué son expansion en signant deux nouvelles ententes et en intégrant à son réseau de service deux nouveaux ateliers de mécanique. Il a donc ajouté à sa liste de clients la Ville de Beloeil et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Le CGER a également renouvelé, pour une période de 10 ans, son entente avec la Ville de Matane. C'est avec grand intérêt de part et d'autre que ce client majeur a réitéré sa confiance envers l'organisation.

Révision du processus de la conformité des véhicules

Au cours de l'année 2009-2010, l'ensemble des services ont collaboré à la résolution du problème de conformité des véhicules livrés aux clients. Le nouveau processus a été présenté et expliqué à l'ensemble des employés à l'aide d'une vidéo animée par tous les chefs de service afin que l'information transmise soit uniforme.

Participation au Congrès international de la viabilité hivernale

Du 8 au 11 février 2010, la ville de Québec a accueilli le XIII^e Congrès international de la viabilité hivernale de l'Association mondiale de la route. Le CGER a grandement collaboré à l'organisation de cette rencontre, particulièrement à titre de membre du comité organisateur du premier championnat international de chasse-neige. Il a également fourni les véhicules pour la compétition et de nombreux bénévoles.



Un premier championnat international de chasse-neige couronné de succès.

Mise en œuvre du Plan d'action environnemental 2009-2013

L'année 2009-2010 a également été marquée par la mise en place du Plan d'action environnemental 2009-2013 du CGER. Se donnant comme mandat de devenir le chef de file du développement durable dans son domaine, le CGER a déployé les efforts nécessaires pour assurer une veille technologique en matière d'environnement et pour être en mesure de proposer à sa clientèle de nouvelles technologies visant la protection de la biodiversité.

Le profil de la clientèle 2009-2010 pour chacun des produits et services

Le CGER offre les produits et services suivants : la location clés en main, la réparation et l'entretien de véhicules selon une tarification horaire, l'analyse en gestion de parcs de véhicules, la formation des conducteurs et la fourniture de carburant.

La description de chacun des produits et services se trouve dans la rubrique « Produits et services » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

La location clés en main de véhicules et d'équipements connexes

La location à long terme

La location à long terme tient compte de tous les frais inhérents à la possession d'un véhicule, excluant le coût du carburant. Les clients peuvent ainsi se concentrer sur leur mission pendant que la gestion des véhicules est confiée à des spécialistes. Le prix de location couvre la gestion globale du parc de véhicules, y compris :

- le suivi du programme d'entretien préventif;
- les réparations mineures et majeures;
- la vérification mécanique;
- le coût d'acquisition du véhicule;
- les coûts de réparation et de remplacement en cas d'accident (s'il ne s'agit pas d'une utilisation abusive);
- l'immatriculation;
- le service de dépannage 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7;
- les services de génie-conseil (détermination du besoin technique, production du devis et des spécifications d'achat et modification ou adaptation d'un équipement);
- la présentation des véhicules spécialisés par un formateur du CGER;
- l'identification visuelle des véhicules.

Au 31 mars 2010, le CGER avait conclu 380 ententes de service de location clés en main, dont 226 avec des ministères et des organismes autres que le ministère des Transports du Québec et le secteur municipal. Ces ententes représentaient, à la même date, 5 903 véhicules et équipements connexes. En 2009-2010, le revenu annuel résultant de la location clés en main a atteint 76 031 512 \$, incluant la location à court terme.

Clientèle pour la location clés en main selon l'année

Type d'organisation (nombre)	2009-2010		2008-2009		2007-2008	
	Ententes	Véhicules	Ententes	Véhicules	Ententes	Véhicules
Ministère des Transports (1)	100	3 640	102	3 503	103	3 306
Autres ministères (20)	153	548	156	530	140	486
Organismes (15)	31	198	31	188	31	174
Organismes liés au réseau de la santé et des services sociaux (27)	32	200	26	125	26	119
Organismes liés au réseau de l'éducation (8)	10	24	11	25	12	28
Organismes municipaux (5)	5	11	7	13	9	15
Municipalités (43)	49	1 282	56	1 148	45	916
TOTAL (119)	380	5 903	389	5 532	366	5 044

Un tableau présentant chacun des clients du CGER se trouve dans la section « Profil de la clientèle » à la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

La location à court terme

Clientèle pour la location à court terme selon l'année

Type d'organisation (nombre)	2009-2010		2008-2009		2007-2008	
	Ententes	Véhicules	Ententes	Véhicules	Ententes	Véhicules
Ministère des Transports (1)	63	338	71	397	72	336
Autres ministères (1)	1	1	12	19	11	23
Organismes (1)	2	4	5	8	3	6
Organismes liés au réseau de la santé et des services sociaux (0)	-	-	5	5	6	7
Organismes liés au réseau de l'éducation (0)	-	-	2	3	2	3
Organismes municipaux (0)	-	-	2	3	1	1
Municipalités (9)	9	101	24	163	21	137
TOTAL (12)	75	444	121	598	116	513

Un tableau présentant chacun des clients du CGER se trouve dans la section « Profil de la clientèle » à la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

La réparation et l'entretien de véhicules selon une tarification horaire

Au 31 mars 2010, un total de 6 315 véhicules et équipements connexes appartenant à divers ministères et organismes publics étaient enregistrés dans le système informatique de gestion de parcs du CGER pour la réparation et l'entretien selon une tarification horaire. En 2009-2010, le CGER a réparé et entretenu 1 747 véhicules et équipements connexes. Plusieurs clients de la location clés en main ont également fait appel à ce service pour faire des ajouts ou des modifications à leurs véhicules et équipements. Le service d'entretien et de réparation selon une tarification horaire a donc généré des revenus de 6 005 403 \$.

Clientèle pour la réparation et l'entretien selon une tarification horaire en fonction de l'année

Type d'organisation (nombre)	Nombre de véhicules					
	2009-2010		2008-2009		2007-2008	
	Enregistrés dans le système d'information	Réparés ou entretenus	Enregistrés dans le système d'information	Réparés ou entretenus	Enregistrés dans le système d'information	Réparés ou entretenus
Ministère des Transports (1)	333	83	335	104	174	87
Autres ministères (13)	1 091	457	1 055	488	978	519
Organismes (14)	3 927	814	1 617	584	3 236	957
Organismes liés au réseau de la santé et des services sociaux (10)	41	26	29	23	22	17
Organismes liés au réseau de l'éducation (8)	282	61	264	54	241	59
Organismes municipaux (7)	51	19	62	23	55	21
Municipalités (33)	573	277	444	296	375	233
Organismes fédéraux et amérindiens (5)	17	10	24	17	-	-
TOTAL (91)	6 315	1 747	3 830	1 589	5 081	1 893

Type d'organisation (nombre)	Nombre de véhicules	
	Enregistrés dans le système d'information	Réparés ou entretenus
Ministère des Transports (1)	333	83
Autres ministères (8)	1 003	433
Organismes (18)	3 962	801
Organismes liés au réseau de la santé et des services sociaux (8)	45	27
Organismes liés au réseau de l'éducation (9)	282	61
Organismes municipaux (9)	78	41
Municipalités (33)	573	278
Organismes fédéraux et amérindiens (7)	39	23
TOTAL (93)	6 315	1 747

En 2009-2010, le CGER a refait la classification de l'ensemble de ses clients dans ses systèmes informatiques. Le tableau à gauche démontre la répartition des clients en tenant compte de ces changements et sert à faire le pont entre la situation antérieure et ce qui sera dorénavant présenté.

Un tableau présentant chacun des clients du CGER se trouve à la section « Profil de la clientèle » dans la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

L'analyse en gestion de parc de véhicules

Au cours de la période 2009-2010, le CGER a actualisé l'analyse du parc de véhicules de la Ville de Baie-Comeau qui avait été effectuée en 2004. Comme le rapport final n'a été déposé qu'en avril 2010, les revenus générés (10 000 \$) ne seront comptabilisés qu'en 2010-2011.

De l'information additionnelle sur ce service se trouve dans la section « Profil de la clientèle » à la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

La formation des conducteurs

En 2009-2010, le CGER a décidé de modifier son offre de service concernant la formation donnée aux conducteurs de véhicules afin de mieux servir sa clientèle.

Dorénavant, dès que le CGER connaît le besoin du client, il détermine si une formation spécifique sera donnée aux conducteurs du véhicule. De plus, si des dommages répétés sont causés à un véhicule lourd, à un véhicule-outil ou à un véhicule spécialisé ou encore que ces derniers nécessitent des réparations fréquentes, le CGER offre une formation aux conducteurs concernés.

Cette nouvelle orientation favorise une utilisation plus performante des véhicules mis à la disposition des conducteurs. Elle a également pour effet d'accroître la disponibilité des véhicules ainsi que de réduire les bris, les réparations et les risques d'accidents.

D'autre part, le CGER continue de répondre aux demandes *ad hoc* de la clientèle pour de la formation ou des évaluations des conducteurs, à la condition que des formateurs soient disponibles.

Au cours de l'année, plusieurs unités du ministère des Transports, villes ou organismes ont eu recours aux services de formation. Vingt et un types de cours ont été offerts à 583 participants, excluant les formations diverses données aux employés de la Ville de Laval ainsi que les évaluations de CVEM I et II, et les auditions PECVL pour le ministère des Transports. Les revenus découlant de la formation des conducteurs en 2009-2010 ont été de 90 491,15 \$.

De l'information additionnelle sur ce service ainsi qu'un tableau présentant les formations données en 2009-2010 et le nombre de participants qui les ont suivies se trouvent dans la section « Profil de la clientèle » à la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.



Nos formateurs se déplacent partout dans la province afin d'offrir des séances de formation aux conducteurs.

La fourniture de carburant

Consommation par type de carburant

Type d'organisation (nombre)	Nombre de litres consommés					
	2009-2010			2008-2009		
	Essence	Diesel	Total	Essence	Diesel	Total
Ministère des Transports (1)	5 549 219	5 371 291	10 920 510	5 454 714	6 334 449	11 789 163
Autres ministères (13)	380 217	34 397	414 614	387 939	37 870	425 809
Organismes (8)	669 929	9 920	679 849	673 999	10 255	684 254
Organismes liés au réseau de la santé et des services sociaux (20)	49 018	33 064	82 082	48 551	31 040	79 591
Organismes liés au réseau de l'éducation (5)	28 788	36 834	65 622	35 074	43 987	79 061
Organisme municipal (1)	2 033	-	2 033	2 109	-	2 109
Municipalités (9)	129 765	208 017	337 782	129 608	236 677	366 285
Consommation par le CGER (1)	261 808	83 096	344 904	329 450	91 943	421 393
Total (58)	7 070 777	5 776 619	12 847 396	7 061 444	6 786 221	13 847 665

De l'information additionnelle sur ce service se trouve dans la section « Profil de la clientèle » à la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

Les relations avec la clientèle

Le service à la clientèle

Afin d'assurer un service partout au Québec, le Service à la clientèle dispose de deux équipes de conseillers à la clientèle; l'une est située à Québec et l'autre, à Montréal. Le rôle de ces personnes est de rencontrer les divers responsables des ministères et des organismes publics et de leur faire des recommandations quant à la gestion de leur parc et à leurs besoins en matière de véhicules et d'équipements connexes. Elles assurent aussi le suivi auprès du client en ce qui a trait à la conformité des véhicules. La recherche de nouveaux clients et l'accroissement des ventes du CGER sont des responsabilités qui leur incombent également.

La gestion des plaintes

En 2009-2010, le CGER a reçu 23 plaintes, dont 11 ont été formulées verbalement.

Description de la plainte	Nombre
Renseignements inscrits sur la facture	4
Comportement du personnel	3
Qualité des travaux	3
Délai de livraison	3
Qualité de fabrication des véhicules	2
Conformité des véhicules neufs livrés par le CGER	2
Propreté du véhicule réparé	1
Information fournie par le personnel du CGER	1
Respect de la prise de rendez-vous	1
Efficacité des véhicules	1
Proximité des ateliers de mécanique	1
Distribution du carburant	1
TOTAL	23

Il est à noter que 11 plaintes provenaient du ministère des Transports et 12, de clients travaillant pour d'autres ministères et organismes publics.

En ce qui a trait à l'engagement du CGER quant au délai de réponse aux plaintes, les résultats se trouvent dans la section « Les réalisations en 2009-2010 » du présent rapport annuel.

Le service de dépannage mécanique

Le CGER offre à sa clientèle un service de dépannage, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour toute réparation ou tout remorquage d'un véhicule ou d'un équipement connexe qu'il a mis en location. Le client n'a qu'à communiquer avec le service de dépannage du CGER en composant le 1 888 314-CGER, peu importe l'heure et l'endroit où il se trouve au Québec.

De l'information concernant le nombre d'appels reçus en 2009-2010 se trouve dans la section « Profil de la clientèle » à la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER au www.cgermtq.gouv.qc.ca.

La Déclaration de services à la clientèle

Le CGER s'est doté, le 1^{er} avril 2001, d'une déclaration de services à la clientèle. Mise à jour le 1^{er} avril 2007, elle exprime la volonté du CGER d'accorder la priorité à la qualité des produits et services qu'il offre, en plaçant le client au cœur de ses préoccupations. Cette déclaration confirme les principaux engagements du CGER envers sa clientèle. Ceux-ci sont le fruit d'une réflexion d'équipe et reflètent les besoins exprimés par les clients. Avec cette déclaration, le CGER entend répondre aux attentes de sa clientèle et indiquer de quelle manière il compte y parvenir.

Les engagements à ce chapitre figurent dans la section « Déclaration de services à la clientèle » à la rubrique « Produits et services » du site Internet du CGER au www.cgermtq.gouv.qc.ca.

Les résultats pour l'année 2009-2010 au regard de ces engagements se trouvent dans la section « Les réalisations en 2009-2010 » du présent document.

Le profil du parc de véhicules

Le parc total, qui comprend les véhicules en location ou disponibles, les véhicules de prêt et ceux que le CGER utilise, comptait 6 623 unités au 31 mars 2010.

Parc de véhicules du Centre de gestion de l'équipement roulant au 31 mars 2010 par Super catégorie

Super catégorie	Location au MTQ		Location à d'autres clients		Véhicules de prêt		Véhicules en disponibilité		Véhicules utilisés par le CGER		TOTAL	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Véhicule léger	1 351	1 295	1 272	1 107	53	59	247	346	137	150	3 060	2 957
Camion	376	361	133	122	22	18	13	5	3	3	547	509
Matériel-outil remorqué	135	131	18	15	1	1	6	7	11	12	171	166
Matériel remorqué	224	219	30	33	0	0	7	12	3	2	264	266
Véhicule-outil	199	201	216	197	2	2	10	13	16	14	443	427
Équipement	1 303	1 243	556	522	83	68	84	81	18	14	2 044	1 928
Matériel divers	52	53	38	33	0	0	1	0	3	3	94	89
TOTAL	3 640	3 503	2 263	2 029	161	148	368*	464*	191**	198**	6 623	6 342

* Il est important de noter que la majorité des véhicules qui ont été loués à court terme en 2008-2009 et en 2009-2010 étaient disponibles au 31 mars de chaque année. Ces véhicules sont loués pour des périodes de six à dix mois, normalement entre mai et novembre.

** Plusieurs unités autres que les véhicules légers sont partagées avec des clients pour échange de services.

Un tableau plus détaillé sur le parc de véhicules se trouve dans la section « Profil du parc de véhicules » à la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

Le rajeunissement du parc de véhicules

Chaque année, le CGER détermine les véhicules à remplacer en raison de leur âge. Il accorde la priorité à certaines catégories essentielles à l'exécution des travaux, comme les camions de déneigement. L'état des véhicules dont le délai de remplacement approche est ensuite évalué, puis on établit un calendrier des achats. Les calculs de la durée de vie optimale ont été actualisés en 2003 pour établir les mesures relatives au rajeunissement du parc. L'année 2003-2004 devient donc l'année de référence.

Le tableau suivant présente le rajeunissement, au fil des ans, du parc de véhicules du ministère des Transports pour les principales catégories. Les véhicules de prêt, les véhicules disponibles et ceux que le CGER utilise sont considérés comme faisant partie de ce parc. La section « Les acquisitions et ventes de véhicules » du présent document donne des précisions sur les véhicules qui ont été remplacés en 2009-2010.



Le CGER priorise certaines catégories essentielles à l'exécution des travaux, comme les camions de déneigement.

Rajeunissement du parc de véhicules du ministère des Transports au fil des ans, y compris les véhicules utilisés par le Centre de gestion de l'équipement roulant

Catégorie	Âge moyen			Durée de vie optimale	Pourcentage des véhicules ayant dépassé leur durée de vie optimale (%)		
	2009-2010	2008-2009	2003-2004		2009-2010	2008-2009	2003-2004
Automobile	4,1	4,4	4,1	7	21,69	16,00	0,87
Camionnette	3,7	3,8	3,8	7	15,96	9,30	3,79
Fourgonnette	4,0	4,0	3,8	7	19,51	16,83	1,20
Camion 6-roues	7,8	8,0	6,3	15	13,30	4,12	1,86
Camions 10-roues	8,3	8,1	5,4	12	11,59	5,66	4,84
Niveleuse	9,7	9,0	8,1	15	3,57	3,45	20,00
Chargeuse	7,3	7,7	8,7	15	13,04	13,04	7,46
Pelle	9,6	8,9	6,8	18	0,00	0,00	7,69

Depuis 2003-2004, l'âge moyen des véhicules a augmenté dans cinq des huit catégories, alors que pour six des huit catégories, on constate une hausse du pourcentage de véhicules ayant dépassé leur durée de vie optimale.

Les catégories du tableau ci-dessus regroupaient au total 2 403 véhicules en 2003-2004 et 3,2 % de ceux-ci dépassaient leur durée de vie optimale. En 2009-2010, il y avait 16 % des 2 300 véhicules qui étaient dans la même situation. Par contre, toujours en comparaison avec 2003-2004, l'âge moyen pondéré de l'ensemble de cet échantillon n'a augmenté que de 7 % en 2009-2010.

En plus des 6 623 unités que possède le CGER, 1 747 véhicules et équipements connexes appartenant à divers ministères et organismes publics ont été entretenus ou réparés selon une tarification horaire dans les ateliers de mécanique du Centre. Il est à noter qu'au 31 mars 2010, 6 315 véhicules et équipements connexes étaient enregistrés dans le système d'information de gestion de parc du CGER pour la réparation et l'entretien selon une tarification horaire. Le tableau ci-dessous présente la répartition de ces 1 747 unités par grande catégorie de véhicules.

Véhicules réparés et entretenus par le Centre de gestion de l'équipement roulant selon une tarification horaire au 31 mars 2010

Super catégorie	Nombre de véhicules	
	2009-2010	2008-2009
Véhicule léger	1 395	1 595 *
Camion	66	63
Matériel-outil remorqué	45	47
Matériel remorqué	81	84
Véhicule-outil	89	88
Équipement	42	50
Matériel divers	29	89
TOTAL	1 747	2 016

* Aux 1 168 véhicules légers répertoriés au 31 mars 2009 ont été ajoutés 427 véhicules de la Sûreté du Québec qui avaient été omis dans le décompte pour l'année 2008-2009.

Les acquisitions et ventes de véhicules

Les acquisitions

En 2009-2010, le CGER a acheté 861 véhicules et équipements connexes, dont la valeur totale se chiffre à 32 295 080 \$. De ce nombre, 440 ont été acquis pour le ministère des Transports, pour une somme de 16 938 998 \$. Au total, 137 unités (7 441 057 \$) ont servi à remplacer les véhicules et les équipements qui avaient dépassé leur durée de vie optimale et 303 autres unités (9 497 941 \$) ont été achetées pour combler des besoins supplémentaires. Le CGER a également acquis, pour la somme de 15 356 082 \$, un total de 421 véhicules et équipements connexes pour d'autres ministères ou organismes publics. Les données du tableau ci-dessous indiquent les acquisitions réelles faites en 2009-2010 et les réparations capitalisables qui s'y rattachent.

Acquisitions de 2009-2010 selon la Super catégorie

Super catégorie	Ministère des Transports		Autres clients		Total	
	Acquisitions	Coût (\$)	Acquisitions	Coût (\$)	Acquisitions	Coût (\$)
Véhicule léger	215	6 386 437	271	7 014 605	486	13 401 042
Camion	34	4 830 085	13	1 667 671	47	6 497 756
Matériel-outil remorqué	11	149 648	4	86 982	15	236 630
Matériel remorqué	9	160 294	1	6 712	10	167 006
Véhicule-outil	23	2 829 677	19	4 576 800	42	7 406 477
Équipement	141	2 523 437	110	1 701 009	251	4 224 446
Matériel divers	7	59 420	3	302 303	10	361 723
TOTAL	440	16 938 998	421	15 356 082	861	32 295 080

D'autres tableaux plus détaillés sur les acquisitions de véhicules pour le MTQ et d'autres organismes publics par catégorie de véhicules se trouvent dans la section « Profil du parc de véhicules » à la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

Les nouveaux véhicules

Le CGER s'est procuré de nouveaux types de véhicules ou d'équipements en 2009-2010, notamment des remorques aménagées pour l'entretien des glissières de sécurité, des fourgonnettes transformées en poste de commandement, un chariot élévateur télescopique ainsi que des déchiqueteurs de branches d'arbres.



Le CGER a fait l'acquisition de remorques aménagées pour l'entretien des glissières de sécurité.

Les ventes

Le CGER a vendu 630 véhicules et équipements connexes en 2009-2010, pour une somme nette de 1 921 514 \$. Ces unités ont été vendues parce qu'elles avaient dépassé leur durée de vie optimale ou parce que le kilométrage total excédait la valeur maximale à partir de laquelle des réparations majeures doivent être effectuées. De ce nombre, 572 unités ont été vendues dans des ventes aux enchères publiques et ont rapporté 1 812 798 \$. Le CGER s'est également défait de 58 véhicules et équipements connexes lors d'autres ventes ou en lançant des appels d'offres, pour une somme de 108 716 \$.

Depuis 2009-2010, les ventes aux enchères et les appels d'offres publics sont gérés par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), moyennant une commission. Le CGER doit utiliser les services du CSPQ pour se défaire de ses biens. En 2009-2010, les revenus totaux provenant de la vente de véhicules et d'équipements connexes, y compris les 275 973 \$ de commission versés au CSPQ, se sont chiffrés à 2 197 487 \$.

Des tableaux plus détaillés sur les revenus tirés de la vente de véhicules, sur l'âge des véhicules et sur le revenu moyen rapporté par certaines catégories de véhicules vendues en 2009-2010 se trouvent dans la section « Profil du parc de véhicules » à la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

Les réalisations en 2009-2010

Dans son Plan d'action 2009-2010, le CGER s'est fixé 12 objectifs liés à des axes d'intervention et à 7 grandes orientations.

Synthèse des résultats obtenus pour les indicateurs 2009-2010

Thème	Objectif	Cible	Résultat
Satisfaction de la clientèle	Maintenir le taux de satisfaction de la clientèle	Aucune cible en 2009-2010	Indicateur mesuré tous les deux ans. Le prochain sondage sur la satisfaction de la clientèle sera réalisé en 2010-2011.
Volume d'affaires	Augmenter les revenus totaux du CGER, excluant ceux provenant du carburant	2 M\$	6 743 843 \$
Mobilisation du personnel	Obtenir le taux de mobilisation du personnel	72 %	71 %
Expertise et compétence du personnel	Consacrer un pourcentage de la masse salariale à la formation du personnel	2,5 %	3,54 %
Compétitivité des tarifs de location	Maintenir les taux de location pour les équipements les plus représentatifs inférieurs à ceux du marché	30 %	35 %
Performance financière	Maintenir le niveau d'autofinancement	100 %	100,14 %
Performance opérationnelle	Maintenir un taux de productivité des ateliers de mécanique semblable à la norme reconnue en Amérique du Nord	80 %	82,3 %
Contrôle des coûts d'exploitation	Obtenir un taux d'augmentation des coûts d'exploitation par unité pondérée* égal ou inférieur au taux de variation des prix à la consommation	≤ 1,4 %	+ 2,01 %
Amélioration continue	Implanter la méthode Kaizen dans des ateliers de mécanique	5	4
Veille technologique	Intégrer au moins une innovation dans le domaine des véhicules favorisant le développement technologique	1	1
Développement durable	Installer un système de télémétrie véhiculaire dans des véhicules du parc du CGER	500	0
Veille environnementale	Intégrer de nouvelles technologies ou de nouveaux types d'équipement favorisant le développement environnemental	4	4

* Unité active équivalent temps plein

Les résultats détaillés pour les indicateurs 2009-2010

ORIENTATION 1

POURUIVRE LA QUALITÉ DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Satisfaction de la clientèle

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Maintenir le taux de satisfaction de la clientèle	Aucune cible en 2009-2010	Pourcentage du taux de satisfaction de la clientèle	-	-

Cet indicateur est mesuré tous les deux ans.

ORIENTATION 2

DEVENIR LE GESTIONNAIRE DE PARC DE VÉHICULES DES ORGANISMES PUBLICS

Volume d'affaires

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Augmenter les revenus totaux du CGER, excluant ceux provenant du carburant	2 M\$	Augmentation des revenus totaux, excluant ceux provenant du carburant	6 743 843 \$	4 743 843 \$

Le tableau ci-dessous présente les revenus totaux du CGER pour 2008-2009 et 2009-2010.

Revenus au 31 mars

	2010 (\$)	2009 (\$)
Locations	75 934 134	68 759 145
Réparations	5 993 581	6 548 876
Contributions du gouvernement du Québec	632 631	681 215
Autres revenus*	2 981 199	2 808 466
Total	85 541 545	78 797 702

* Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

L'augmentation des revenus en 2009-2010 (excluant le carburant) est de 6 743 843 \$. Elle est calculée en soustrayant les revenus totaux de 2008-2009 de ceux de 2009-2010 (85 541 545 \$ - 78 797 702 \$).

ORIENTATION 3

PROMOUVOIR L'ACTION RESPONSABLE DE TOUS LES EMPLOYÉS POUR QU'ILS CONTRIBUENT À LA RÉUSSITE DU CGER

Mobilisation du personnel

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Obtenir le taux de mobilisation du personnel	72 %	Taux de mobilisation du personnel	71 %	- 1

Pour la quatrième fois, le CGER a mené un sondage auprès de ses employés afin de mesurer les conditions de mobilisation des membres du personnel à partir de leurs perceptions individuelles et collectives.

Le questionnaire a été remis à 454 employés en mai 2009, et 391 d'entre eux l'ont rempli et retourné, ce qui a donné un taux de participation de 86,1 %. Il s'agit du meilleur taux obtenu jusqu'à ce jour. Parmi les répondants, 253 personnes étaient des ouvriers, 84, des fonctionnaires et 26, des professionnels, ingénieurs ou cadres à mandats spéciaux. Pour la première fois, 28 gestionnaires ont participé au sondage.

Le questionnaire comprenait 52 questions permettant de mesurer sept conditions de mobilisation, soit l'appartenance, l'organisation du travail, la supervision, la collaboration, l'expertise, la santé et la sécurité au travail ainsi que l'information. La section « Énoncés spécifiques au CGER » comptait deux questions supplémentaires sur la formation et la santé et sécurité au travail.

Le CGER a utilisé un nouveau questionnaire en 2009-2010, soit le même que celui que le ministère des Transports emploie pour sonder son personnel sur la mobilisation. Bien qu'il soit possible de comparer globalement le taux de mobilisation que le CGER a obtenu avec les résultats globaux des années antérieures, il est difficile de faire un parallèle entre les résultats obtenus pour chaque condition puisque les questions diffèrent et qu'elles sont regroupées dans un autre ordre.

Expertise et compétence du personnel

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Consacrer un pourcentage de la masse salariale à la formation du personnel	2,5 %	Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation	3,54 %	+ 1,04

Pour calculer le pourcentage de la masse salariale consacré à la formation, il faut comptabiliser les coûts directs et indirects de formation du personnel et diviser cette somme par la masse salariale du CGER. Les coûts directs correspondent notamment aux frais d'inscription, aux contrats de service de formation, aux salaires des formateurs et à leurs frais de déplacement. Le salaire des employés et des personnes qui travaillent à la réalisation du plan de développement, les frais de déplacement et les autres frais relatifs à la formation constituent, quant à eux, les coûts indirects.

En 2009-2010, une somme de 807 194 \$ a été consacrée à la formation des employés sur une masse salariale totale de 22 772 198 \$, ce qui représente 3,54 % de la masse salariale. Les coûts de formation se répartissent de la manière suivante :

Type de formation	Coût (\$)	%
Informatique		
Bureautique, informatique, système de gestion de parc de véhicules (GUIDE)	242 866	30,09
Formation technique		
Mécanique	347 905	43,10
Santé et sécurité au travail	34 306	4,25
Sciences de l'administration		
Gestion	52 412	6,49
Administration, marketing, communication, divers	129 705	16,07
TOTAL	807 194	100,00

Soulignons qu'au cours de l'année 2009-2010, le CGER a misé sur le maintien de la veille technologique. Afin d'offrir un meilleur service à la clientèle, il a consacré 43,10 % de ses activités de formation au développement des habiletés techniques en mécanique, comme il avait été prévu dans son plan d'action annuel. Également, un pourcentage important des activités ont visé la formation des nombreux usagers, et ce, à la suite de l'implantation du système informatique GUIDETI.

ORIENTATION 4

ÊTRE UN GESTIONNAIRE DE PARC RECONNU POUR SON EFFICIENCE ET SA RENTABILITÉ

Compétitivité des tarifs de location

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Maintenir les taux de location pour les équipements les plus représentatifs inférieurs à ceux du marché	30 %	Pourcentage d'écart inférieur entre les taux du CGER et ceux du marché	35 %	5 %

Pour vérifier la compétitivité de ses tarifs, le CGER a comparé ses prix de location avec ceux du marché pour quatre catégories de véhicules légers (catégories les plus demandées). À cette fin, il a retenu les fournisseurs inscrits au répertoire *Location de véhicules automobiles, liste des fournisseurs* qui offraient les plus bas tarifs dans les 59 subdivisions administratives du ministère des Transports.

Le tableau ci-dessous montre que, en moyenne, les taux de location à long terme du CGER ont été inférieurs de 35 % à ceux du marché en 2009-2010. Il établit également une comparaison avec l'année précédente.

Type de véhicule	Taux moyen du marché (\$)		Taux du CGER (\$)		Écart (\$)		Écart (%)	
	2009 2010	2008 2009	2009 2010	2008 2009	2009 2010	2008 2009	2009 2010	2008 2009
Véhicule de tourisme	927	906	617	604	310	302	33	33
Camionnette 0,5 tonne, 4 x 2	1 142	1 118	705	690	437	428	38	38
Camionnette à 4 portières, 1 tonne, 4 x 2	1 298	1 285	879	861	419	424	32	33
Fourgonnette compacte	1 208	1 152	772	720	436	432	36	37
MOYENNE (%)							35	36

Bien que, dans l'ensemble, le contrat du CGER et l'offre permanente couvrent les mêmes dépenses en ce qui a trait à la possession et au fonctionnement du véhicule, certains éléments diffèrent. Cette situation peut expliquer en partie l'écart entre les tarifs, comme le démontre le tableau suivant :

Éléments	Offre permanente	CGER
Âge des véhicules pour l'année 2009-2010	Véhicules de 2007 ou plus récents, en bon état et en mesure de fonctionner en tout temps	Véhicules en bon état et en mesure de fonctionner en tout temps; évalués selon une durée totale de location variant entre deux et sept ans, selon le kilométrage parcouru annuellement
Période de location	Mensuelle	Douze mois au minimum, renouvelable
Pneus d'hiver	Coût additionnel de 115 \$ par mois pour les véhicules de tourisme et les fourgonnettes et de 155 \$ par mois pour les camionnettes	Compris dans le taux du CGER
Kilométrage	Kilométrage illimité	Kilométrage excédant 35 000 kilomètres* facturé selon un taux variant de 0,19 \$ à 0,53 \$ par kilomètre selon la catégorie
Identification visuelle des véhicules	Non comprise	Comprise dans le tarif du CGER
Fourniture de liquide lave-glace	Non comprise	Gratuite pour les usagers des sites de ravitaillement en carburant du CGER
Marge de profit	Comprise dans le taux	Aucune marge de profit, car le CGER est sans but lucratif

* On considère que 80 % des véhicules légers du CGER parcourent 35 000 kilomètres et moins par année.

Le produit diffère sur quelques points, mais l'écart demeure important. En outre, les taux de location du CGER sont très compétitifs, d'autant plus que l'offre permanente permettrait de réaliser des économies de 30 % par rapport au prix du marché.

Le principal objectif du CGER est de développer la mise en marché de son produit de location clés en main de véhicules à long terme. Ce produit répond aux besoins de la majorité de ses clients et lui permet de maintenir une organisation efficace et efficiente. Certains clients ont cependant besoin de louer des véhicules à court terme pour leurs activités saisonnières. Afin de répondre à leur demande, le CGER a décidé d'offrir quelques catégories de véhicules en location à court terme (minimum de six mois).

On a également comparé les taux de location à court terme avec ceux du marché pour les mêmes fournisseurs et les mêmes catégories de véhicules que la location à long terme, sauf pour la camionnette à quatre portières, qui n'est pas disponible en location à court terme au CGER. Précisons que les fournisseurs privés offrent les mêmes taux pour la location à court terme, mais que le CGER, quant à lui, exige un prix plus élevé. Le tableau ci-dessous montre que malgré cette différence, les taux de location à court terme du Centre de gestion de l'équipement roulant ont été inférieurs de 13 % en moyenne à ceux du marché en 2009-2010.

Taux de location à court terme du Centre de gestion de l'équipement roulant par rapport à ceux du marché

Type de véhicule	Taux moyen du marché (\$)	Taux du CGER (\$)	Écart (\$)	Écart (%)
Véhicule de tourisme	927	831	96	10
Camionnette 0,5 tonne, 4 x 2	1 142	1 023	119	10
Camionnette à 4 portières, 1 tonne, 4 x 2	1 298	n. d.		
Fourgonnette compacte	1 208	989	219	18
MOYENNE (%)				13

En comparant la tarification pour les véhicules lourds, on constate qu'il existe plusieurs différences entre l'offre du CGER et celle du secteur privé. Diverses hypothèses doivent donc être étudiées, comme la composition des équipements et la durée d'utilisation. Compte tenu du manque de données à ces sujets, il est difficile de comparer les taux de location pour ce type de véhicule.

Performance financière

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Maintenir le niveau d'autofinancement	100 %	Pourcentage d'autofinancement	100,14 %	+ 0,14 %

Les revenus autonomes du CGER pour 2009-2010 s'élèvent à 96 898 354 \$, tandis que les dépenses se chiffrent à 96 762 545 \$. Le taux d'autofinancement atteint donc 100,14 %.

ORIENTATION 5
ASSURER UNE GESTION EFFICACE DES ATELIERS DE MÉCANIQUE

Performance opérationnelle

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Maintenir un taux de productivité des ateliers de mécanique semblable à la norme reconnue en Amérique du Nord	80 %	Pourcentage de productivité des ateliers de mécanique	82,3 %	+ 2,3 %

Le taux de productivité des ateliers de mécanique du CGER correspond aux heures productives travaillées par les employés de ces ateliers, divisées par les heures productives potentielles effectuées par ces mêmes employés. En 2009-2010, le nombre d'heures productives travaillées s'est élevé à 371 999 heures.

Les heures productives potentielles, quant à elles, s'obtiennent en multipliant le nombre d'employés à temps complet (ETC) travaillant dans les ateliers de mécanique par 1 500 heures productives potentielles par année, ce qui correspond à 452 175 heures productives potentielles pour 2009-2010. Le résultat des heures productives travaillées divisées par les heures productives potentielles atteint 82,3 %.

Contrôle des coûts d'exploitation

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Obtenir un taux d'augmentation des coûts d'exploitation par unité pondérée* égal ou inférieur au taux de variation des prix à la consommation	≤ 1,4 %	Pourcentage d'écart entre le taux d'augmentation des coûts d'exploitation par unité pondérée* et le taux de variation des prix à la consommation	2,01 %	+ 0,61 %

* Unité active équivalent temps plein

On obtient le pourcentage d'augmentation des coûts d'exploitation par unité active équivalent temps plein en soustrayant le coût d'exploitation par unité active équivalent temps plein de l'année 2008-2009 (6 553 \$) de celui de l'année 2009-2010 (6 685 \$), puis en divisant ce nombre par le coût d'exploitation par unité active équivalent temps plein pour l'année 2008-2009 (6 553 \$).

Le taux d'augmentation du coût d'exploitation par unité active équivalent temps plein du CGER en 2009-2010 était donc de 2,01 %. Selon Statistique Canada, le taux de variation de l'indice des prix à la consommation se situait à 1,4 % pour la même période, ce qui donne un résultat de + 0,61 %.

Amélioration continue

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Implanter la méthode Kaizen dans des ateliers de mécanique	5	Nombre d'ateliers de mécanique où la méthode Kaizen a été implantée	4	- 1

Cet indicateur a pour but de réduire les coûts d'exploitation et d'améliorer la performance des processus opérationnels du CGER, qui désire implanter une démarche d'amélioration continue basée sur la méthode Kaizen. La réorganisation du travail devrait améliorer l'efficacité et l'efficience du service d'entretien et de réparation des véhicules.

Les quatre ateliers où la méthode Kaizen a été mise en place pour l'année financière 2009-2010 sont ceux de Vaudreuil, de Matane, de Weedon et de Maniwaki.

Pour chacun de ces ateliers, il y a eu :

- une présentation de la méthode et des activités Kaizen au personnel;
- la préparation d'un plan d'action et d'un plan d'aménagement.

Le dossier est considéré comme achevé lorsque le plan d'action est complètement réalisé.

Soulignons que le CGER avait entrepris d'implanter la méthode Kaizen à l'atelier de Saint-Jérôme en 2008-2009. Ce projet d'envergure qui commandait plusieurs analyses est en cours de réalisation et sera livré à l'automne 2010. Le CGER met aussi la dernière main à un deuxième projet qui est basé sur la méthode Kaizen et qui sera réalisé au cours du mois de juillet 2010. Il s'agit d'un nouvel atelier de mécanique situé à Mascouche. Le plan d'action associé à ce projet était complété à 50 % au 31 mars 2010.

Au cours de l'année financière 2008-2009, l'implantation de la méthode Kaizen a été entamée à l'atelier mécanique de Chicoutimi. L'achèvement du plan d'action demeure pour l'instant en suspens. La décision définitive quant à la réalisation ou non de l'implantation sera prise au cours de l'année financière 2010-2011.

Pour atteindre l'objectif relatif à cet indicateur, le CGER n'a pas fait appel à une firme externe. Une personne responsable du dossier Kaizen a été nommée parmi le personnel du Centre et a reçu une formation spécifique à l'externe.

ORIENTATION 6 MAINTENIR UNE VEILLE TECHNOLOGIQUE

Veille technologique

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Intégrer au moins une innovation dans le domaine des véhicules favorisant le développement technologique	1	Intégration d'une innovation dans le domaine des véhicules favorisant le développement technologique	1	0

Le CGER a établi cet indicateur afin de mieux souligner les efforts qu'il fait dans ce domaine. Il désire demeurer à la fine pointe de la technologie en matière d'automobile et de machinerie lourde.

Pour y parvenir, le CGER s'est procuré un nouvel équipement remorqué pour l'entretien des glissières de sécurité. Conçu spécialement pour ce type de travail, il permet une réduction du temps nécessaire à l'entretien des glissières et améliore la santé et la sécurité des travailleurs. Il a été mis au point au CGER à la demande de la clientèle et figure dans le catalogue de produits. Quatre équipements similaires ont été fabriqués depuis l'expérimentation de la première unité.

ORIENTATION 7 ASSURER LA MISE EN PLACE DE MÉCANISMES S'INTÉGRANT À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Développement durable

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Installer un système de télémétrie véhiculaire dans des véhicules du parc du CGER	500	Implantation d'un système de télémétrie véhiculaire dans des véhicules du parc du CGER	0	- 500

Au cours de l'année, le CGER n'a pas retenu de fournisseur à la suite de son appel d'offres de fourniture de service et de technologie en matière de télémétrie véhiculaire. Par conséquent, le début du déploiement de cette technologie n'a pas eu lieu comme prévu.

Le projet de télémétrie véhiculaire

Dans un plan d'affaires produit en janvier 2008, le CGER a défini les fonctionnalités requises pour un dispositif de télémétrie qu'il prévoit installer sur ses véhicules. Cet outil permettra de mesurer notamment les performances d'un véhicule (consommation de carburant, distances parcourues, etc.) et de connaître le comportement routier du conducteur (accélérations excessives, ralentis prolongés, etc.). Il aidera non seulement le gestionnaire à gérer les véhicules, mais aussi à orienter les comportements de ses conducteurs, ce qui aura sans doute une incidence directe sur la consommation de carburant et sur les émissions des gaz à effet de serre (GES).

Des projets pilotes ont permis au CGER de déployer à ce jour 86 dispositifs de télémétrie. Ces derniers servent strictement à soutenir les opérations des exploitants de véhicules et ne couvrent pas l'envergure de la portée exprimée dans le projet du CGER.

Afin de trouver un partenaire clé pour le déploiement de la technologie de télémétrie véhiculaire, un appel d'offres public a été lancé à l'hiver 2009. Au courant de l'année, le CGER a évalué les propositions reçues. Compte tenu de l'envergure du projet et des changements importants dans les hypothèses relatives au bénéfice en raison d'une actualisation des données économiques, le CGER a procédé à une analyse de risque du projet. À la fin de l'année financière, il poursuivait sa réflexion et aucune des propositions reçues à la suite de l'appel d'offres n'avait mené à la signature d'un contrat.

Veille environnementale

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Intégrer de nouvelles technologies ou de nouveaux types d'équipement favorisant le développement environnemental	4	Intégration de technologies ou de types d'équipement favorisant le développement environnemental	4	0

Le CGER tient à maintenir une veille environnementale par l'intégration de nouvelles technologies ayant des effets directs sur la diminution de la consommation de carburant ou de GES. Il veut suivre de près l'évolution des nouvelles technologies environnementales les plus performantes. Ainsi, durant l'année 2009-2010, le CGER a intégré les technologies suivantes à son parc de véhicules.

Support de flèche de signalisation aérodynamique

Les camionnettes, qui sont principalement utilisées par le ministère des Transports, sont équipées d'une flèche de signalisation qui offre une résistance au vent lorsque le véhicule circule. Un nouveau support mis au point à l'interne est maintenant disponible. Il permet une réduction de la consommation de carburant de la camionnette de 5 % à une vitesse de 98 km/h. Il a été ajouté au catalogue de produits du CGER.



Le CGER offre un nouveau support de flèche de signalisation aérodynamique qui permet une réduction de la consommation de carburant de la camionnette.

Module de réduction de puissance

Le catalogue de produits du CGER contient maintenant un module de réduction de puissance. Ce produit permet une économie de carburant et la diminution des émissions de GES en réduisant la puissance du moteur d'un camion selon des paramètres programmés lorsque le camion circule sans charge. Le moteur retrouve sa pleine puissance lorsque la charge du camion l'exige. Lors d'expérimentations, une économie d'essence de 7 à 8 % a été obtenue selon les paramètres programmés.

Pneus remoulés

Afin de réduire la quantité de pneus usagés, le CGER installe des pneus d'hiver ou de remplacement remoulé. Ces pneus sont faits de carcasses usagées sur lesquelles on a vulcanisé une nouvelle semelle et de nouveaux flancs. Ils permettent de réduire la quantité de matières résiduelles produites et les coûts d'entretien tout en offrant une performance similaire.

Galvanisation à chaud

La galvanisation à chaud est un procédé de traitement de surface de l'acier. Le CGER favorise son utilisation lorsque la situation s'y prête et que c'est possible de le faire. Ce procédé remplace les peintures primaires et de finition qui produisent des GES et offre une durabilité équivalente à la durée de vie de l'équipement. De plus, il convient bien à des équipements comme les remorques. Des essais sont présentement en cours sur des équipements de déneigement (chasse-neige, aile chasse-neige et épandeur).

Les résultats des engagements particuliers énoncés dans la Déclaration de services à la clientèle 2009-2010

ENGAGEMENT I

OFFRIR AU CLIENT UN SERVICE DE QUALITÉ DANS TOUS LES ATELIERS DE MÉCANIQUE. POUR CE FAIRE, RÉPONDRE AU CLIENT DE FAÇON COURTOISE ET ENTREtenir OU RÉPARER SON VÉHICULE DANS LES DÉLAIS CONVENUS.

Qualité du service en 2009-2010

Nombre total de réparations et d'entretiens en 2009-2010	Plaintes enregistrées en 2009-2010 concernant le service en ateliers	Résultat (%)
66 649	8	99,9 %

Pour garantir le respect de cet engagement, le CGER doit veiller à ce que le service soit courtois et à ce que l'entretien ou la réparation du véhicule du client soit fait dans les délais convenus. Il doit également s'assurer qu'aucune plainte n'a été enregistrée au sujet de la qualité du service et du délai de réparation et qu'aucune carte commentaire ne fait mention d'une mauvaise qualité du service. Les cartes commentaires sont disponibles depuis le début de l'année 2008-2009. En ce qui concerne les plaintes déposées en 2009-2010, huit d'entre elles se rattachent à cet engagement : trois plaintes pour le comportement du personnel, trois plaintes pour la qualité des travaux, une plainte pour la propreté du véhicule après réparation et une plainte pour le délai entre la prise de rendez-vous et la réparation.

ENGAGEMENT 2

FOURNIR AU CLIENT UN VÉHICULE CONFORME À SES BESOINS ET AU MOMENT CONVENU AVEC LUI.

Pour évaluer le respect de cet engagement, il faut additionner le nombre de véhicules livrés conformément aux spécifications et à la date indiquées sur le bon de commande du client et diviser ce nombre par le nombre total de véhicules livrés en 2009-2010.

Le tableau ci-dessous présente le calcul effectué pour vérifier le respect de cet engagement et les résultats atteints en 2009-2010.

Nombre de véhicules livrés conformément aux spécifications et à la date indiquées dans l'entente conclue avec le client en 2009-2010

	Types de véhicules		
	Lourds et équipements connexes	Légers	TOTAL
Nombre total de véhicules livrés	101	373	474
Nombre de véhicules livrés conformément aux spécifications indiquées sur le bon de commande ****	98	370	468*
Nombre de véhicules livrés conformément aux spécifications et à la date indiquées sur le bon de commande	96	365	461
Pourcentage de conformité ² (%)	95	98	97**
Nombre de véhicules livrés à la date indiquée sur le bon de commande et conformes aux spécifications de même que les véhicules non conformes mais pour lesquels un véhicule de remplacement est prévu	98	369	467
Pourcentage de conformité, y compris les véhicules maintenus en état de fonctionnement en attendant celui commandé ³ (%)	97	99	99***

* Six véhicules n'étaient pas conformes aux spécifications indiquées sur le bon de commande.

** On calcule ce pourcentage en divisant par 474 le nombre total de véhicules livrés conformément aux spécifications et à la date indiquées (461 véhicules).

*** On calcule ce pourcentage en divisant par 474 le nombre total de véhicules livrés à la date indiquée et conformes aux spécifications, y compris les véhicules maintenus en état de fonctionnement et les véhicules loués ou fournis par le CGER en attendant le véhicule commandé (467 véhicules).

**** La commande initiale peut être modifiée à la suite d'un accord entre le client et le CGER.

² Le pourcentage de conformité se calcule en divisant le nombre total de véhicules livrés conformes aux attentes des clients par le nombre total de véhicules livrés.

³ Le pourcentage de conformité se calcule en divisant le nombre total de véhicules livrés conformément aux spécifications et à la date indiquées sur le bon de commande de même que les véhicules livrés non conformes mais pour lesquels un véhicule de remplacement est prévu par le nombre total de véhicules livrés.

Il est important de noter que le CGER ne peut pas contrôler toutes les étapes de l'achat et de la livraison des véhicules légers. Il n'est pas responsable de la gestion de l'acquisition de ces véhicules et doit également composer avec les délais de livraison des fabricants.

ENGAGEMENT 3

FOURNIR UN SERVICE DE DÉPANNAGE 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7, POUR TOUTE RÉPARATION OU TOUT REMORQUAGE CONCERNANT UN VÉHICULE OU UN ÉQUIPEMENT CONNEXE LOUÉ AU CGER, ET CE, PAR L'ENTREMISE DE LA LIGNE 1 888 314-CGER.

Nombre de dépannages offerts en 2009-2010

Nombre total de dépannages	Plaintes enregistrées concernant ce service	Résultat (%)
1 962	0	100

Pour vérifier si cet engagement a été respecté, il faut s'assurer que le service a été efficace 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et qu'aucune plainte n'a été enregistrée au sujet de l'absence de réponse et de prise en charge du service de dépannage en 2009-2010. Le CGER n'a reçu aucune plainte en 2009-2010.

ENGAGEMENT 4

RETOURNER UN APPEL DANS UN DÉLAI D'UN JOUR OUVRABLE SUIVANT LA RÉCEPTION D'UNE PLAINTÉ FORMULÉE VERBALEMENT. ENVOYER UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION DANS LES 10 JOURS OUVRABLES DANS LE CAS D'UNE PLAINTÉ ÉCRITE. DANS LES DEUX CAS, INDIQUER LE NOM D'UNE PERSONNE-RESSOURCE ET LE DÉLAI PRÉVU POUR LE TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ.

En ce qui concerne les plaintes verbales, le respect de cet engagement est évalué en divisant le nombre total de personnes qui ont été rappelées dans un délai d'un jour ouvrable ou moins par le nombre total de plaintes verbales. Quant aux plaintes écrites, il faut diviser le nombre total de plaintes pour lesquelles un accusé de réception a été envoyé dans un délai de 10 jours ouvrables ou moins par le nombre total de plaintes écrites.

Le tableau ci-dessous présente le calcul effectué pour évaluer le respect de cet engagement ainsi que les résultats atteints en 2009-2010.

Nombre de plaintes pour lesquelles le délai de réponse a été respecté en 2009-2010

Type de plainte	Nombre total de plaintes	Plaintes pour lesquelles l'accusé de réception a été envoyé dans les délais prévus	Résultat (%)
Plainte écrite	12	9	75
Plainte verbale	11	6	55

En ce qui a trait à l'engagement de donner le nom d'une personne-ressource et le délai prévu pour le traitement de la plainte, les informations n'ont pas pu être vérifiées. Ces renseignements seront disponibles au cours de la prochaine année financière.

Des renseignements supplémentaires sur les plaintes enregistrées au CGER en 2009-2010 se trouvent dans la section « Les relations avec la clientèle » du présent document.

Les autres résultats

La section qui suit présente quelques méthodes de calcul dont le CGER s'est servi pour établir certains prix de revient et ratios administratifs.

Les coûts administratifs

Le ratio des dépenses administratives

	2009-2010	2008-2009
Total des dépenses administratives du centre administratif (\$)	6 804 411	6 652 951
Total des dépenses du CGER (\$)	96 762 545	92 702 327
RÉSULTAT (%)	7,03	7,18

La couverture des coûts administratifs

	2009-2010	2008-2009
Total des dépenses administratives du centre administratif (\$)	6 804 411	6 652 951
Total des revenus de location et des revenus générés par les travaux à taux horaire (\$)	81 927 715	75 308 021
RÉSULTAT (%)	8,31	8,83

Le prix de revient des ateliers de mécanique

	2009-2010	2008-2009
Total des coûts imputables aux opérations (\$)	31 560 610	29 660 770
Nombre d'heures productives potentielles	452 175	433 455
RÉSULTAT (\$ l'heure)	69,80	68,43

Le coût d'exploitation par unité pondérée

	2009-2010	2008-2009
Coût des opérations d'entretien du parc du CGER (\$)	40 959 269	38 132 841
Nombre total des unités actives équivalent temps plein (\$)	6 126,65*	5 818,75*
RÉSULTAT (\$ par unité pondérée)	6 685	6 553

* Voir l'indicateur concernant le contrôle des coûts d'exploitation.

Les dépenses administratives affectées aux opérations

	2009-2010	2008-2009
Dépenses administratives affectées aux opérations (\$)	4 028 566	3 246 615
Nombre de ETC dans les ateliers de mécanique, les bureaux de zone et au centre d'appels	377,85	357,97
RÉSULTAT (\$ par ETC)	10 662	9 070

Les dépenses relatives aux pièces et aux réparations externes

	2009-2010	2008-2009
Pièces (\$)	11 753 853	9 176 789
Réparations externes (\$)	3 748 752	3 424 942
Pièces et réparations externes capitalisées (\$)	4 285 123	6 686 254
TOTAL (\$)	19 787 728	19 287 985

Dépenses relatives aux pièces et aux réparations externes par région

	2009-2010 (\$)	2008-2009 (\$)
Est-de-l'Abitibi	802 168	796 202
Ouest-de-l'Abitibi-Témiscamingue	1 293 238	1 300 825
Bas-Saint-Laurent	632 329	774 071
Chaudière-Appalaches	2 254 409	1 669 175
Centre-du-Québec	1 148 968	1 021 486
Côte-Nord	688 103	615 051
Estrie	1 020 031	1 079 475
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	856 996	848 145
Laurentides-Lanaudière	1 071 313	1 147 993
Mauricie	1 126 469	1 273 622
Est-de-la-Montérégie	885 613	664 189
Ouest-de-la-Montérégie	919 683	920 014
Montréal	2 262 156	2 750 995
Outaouais	753 539	625 289
Québec	2 287 235	1 893 208
Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau	711 887	933 369
Centre administratif (y compris le centre d'appels)	1 073 591	974 876
Total	19 787 728	19 287 985

Les perspectives pour 2010-2011

Au cours de la prochaine année, de nombreux travaux de révision seront en cours. Le CGER reverra le plan stratégique et le plan d'affaires qu'il a préparés au cours de la dernière année afin de les adapter aux nouvelles réalités gouvernementales et économiques. Plusieurs stratégies et actions ont été dégagées afin de renforcer le positionnement du CGER, mais celles-ci doivent être actualisées.

Le CGER profitera aussi de cette période pour revoir sa structure organisationnelle et pour amorcer une réflexion sur les produits et services qu'il offre à sa clientèle. Il analysera également le prix de revient et la tarification qui s'y rattache.

Après plus de 10 ans d'existence, le CGER veut aussi actualiser son entente de gestion afin qu'elle soit adaptée aux réalités de l'organisation.

Par ailleurs, au cours de l'année 2009-2010, des travaux concernant la section « Dossier client » de son site Internet ont été entamés. Ceux-ci, qui devraient être terminés au début de 2010-2011, permettront aux clients de consulter en tout temps le détail de la liste des véhicules et équipements, les factures de location, les factures de carburant, les factures manuelles, les factures des bons de travail et les détails de consommation de carburant.

En terminant, le CGER continuera sa recherche et son développement en matière d'environnement et de technologies.

Fonds de gestion de l'équipement roulant

États financiers 2009-2010

RÉSULTATS ET EXCÉDENT – NON VÉRIFIÉS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010	2009
REVENUS		
Locations	75 934 134 \$	68 759 145 \$
Réparations	5 993 581	6 548 876
Carburant	11 356 809	13 976 840
Contributions du gouvernement (note 3)	632 631	681 215
Autres	2 981 199	2 808 466
	96 898 354	92 774 542
FRAIS D'EXPLOITATION (note 4)		
Pièces	17 826 720	17 639 669
Carburant	11 175 116	13 637 349
Salaires et avantages sociaux	18 893 392	16 873 223
Loyers	5 380 197	5 255 670
	53 275 425	53 405 911
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et avantages sociaux	5 934 240	5 529 815
Loyers et entretien d'immeubles	1 144 956	414 437
Entretien informatique	866 578	277 927
Frais de bureau	324 940	293 058
Télécommunications	653 916	610 730
Déplacements	923 837	1 080 475
Contrats de service et honoraires professionnels	806 869	263 338
Publicité et marketing	138 163	61 800
Perfectionnement	310 994	251 510
Autres	286 432	258 829
	11 390 925	9 041 919
AMORTISSEMENTS, MOINS-VALUES ET PERTE SUR CESSION		
Amortissement et moins-values du matériel roulant lourd	13 093 078	11 870 109
Amortissement et moins-values du matériel roulant léger	9 418 616	8 828 750
Amortissement des réservoirs et pompes	404 041	322 924
Amortissement des autres immobilisations corporelles	514 363	480 849
Amortissement des logiciels et du développement informatique	1 372 734	1 719 595
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	802 019	527 449
	25 604 851	23 749 676
FRAIS FINANCIERS		
Intérêts sur marge de crédit	269 179	947 550
Intérêts sur dette à long terme	5 879 492	5 405 630
Amortissement des frais d'émission de la dette à long terme	151 621	136 534
Intérêts et frais bancaires	191 052	15 107
	6 491 344	6 504 821
	96 762 545	92 702 327
BÉNÉFICE NET	135 809	72 215
EXCÉDENT au début	501 842	429 627
EXCÉDENT à la fin	637 651 \$	501 842 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN – NON VÉRIFIÉ

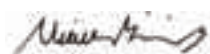
AU 31 MARS 2010

	2010	2009
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	191 584 \$	1 178 885 \$
Débiteurs (note 5)	16 220 923	14 095 392
Travaux en cours	92 287	-
Stocks (note 6)	3 447 941	3 152 729
Frais payés d'avance	838 635	713 628
Contributions recouvrables du gouvernement (note 7)	280 000	331 000
	21 071 370	19 471 634
Contributions recouvrables du gouvernement (note 7)	1 403 308	1 683 308
Immobilisations corporelles (note 8)	161 398 439	152 027 356
Frais d'émission de la dette à long terme	731 079	650 901
	184 604 196 \$	173 833 199 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus (note 10)	11 476 892 \$	14 290 562 \$
Versements sur dette à long terme (note 12)	24 312 655	22 219 090
	35 789 547	36 509 652
Revenus reportés	3 023 352	3 028 394
Contributions reportées du gouvernement	2 428 338	3 060 969
Avances du Fonds de financement (note 11)	28 806 339	31 098 338
Dette à long terme (note 12)	113 918 969	99 634 004
EXCÉDENT	637 651	501 842
	184 604 196 \$	173 833 199 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Paul-Yvan Deschênes
Administrateur du Fonds



Michel Boivin
Sous-ministre des Transports

FLUX DE TRÉSORERIE – NON VÉRIFIÉS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010	2009
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	135 809 \$	72 215 \$
Éléments sans incidence sur les espèces et quasi-espèces		
Amortissement des frais d'émission de la dette à long terme	151 621	136 534
Amortissement et moins-values des immobilisations corporelles	24 802 832	23 222 227
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	802 019	527 449
Amortissement des revenus reportés	(723 056)	(826 684)
Amortissement des contributions reportées	(632 631)	(587 415)
	24 536 594	22 544 326
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Débiteurs	(2 125 531)	1 219 152
Travaux en cours	(92 287)	-
Stocks	(295 212)	(203 669)
Frais payés d'avance	(125 007)	(82 908)
Contributions recouvrables du gouvernement	280 000	350 000
Créditeurs et frais courus	(2 813 670)	4 573 355
Revenus reportés	718 015	809 908
Contributions reportées	51 000	395 200
	(4 402 692)	7 061 038
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	20 133 902	29 605 364
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(36 897 448)	(37 915 341)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	1 921 514	2 497 014
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(34 975 934)	(35 418 327)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Frais d'émission de la dette à long terme	(231 800)	(191 500)
Émission de dette à long terme	40 000 000	33 100 000
Remboursement de la dette à long terme	(23 621 470)	(21 604 757)
Avances du Fonds de financement	(2 291 999)	(6 974 112)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	13 854 731	4 329 631
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(987 301)	(1 483 333)
ENCAISSE au début	1 178 885	2 662 218
ENCAISSE à la fin	191 584 \$	1 178 885 \$
Intérêts payés au cours de l'exercice financier	5 659 008 \$	5 186 885 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES – NON VÉRIFIÉES

Au 31 mars 2010

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant a été constitué le 1^{er} avril 1998 par la Loi sur le ministère des Transports (L.R.Q., c. M-28). Il est affecté au financement des activités de gestion de l'équipement roulant.

Les surplus accumulés sont versés au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise en priorité le *Manuel de l'ICCA* pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisation déterminée est appliquée aux régimes gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées, étant donné que le Fonds ne dispose pas d'assez d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Stocks

Les stocks de pièces et de carburant sont évalués au moindre du prix coûtant et de leur valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen.

Revenus de réparations et travaux en cours

Les revenus de réparations sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation du profit à l'achèvement des travaux. Les travaux en cours représentent les réparations inachevées devant être facturées à la fin de ceux-ci. Ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation. Le coût peut être constitué du coût direct de la main-d'œuvre ainsi que d'autres coûts directs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût peut être constitué du coût direct de la main-d'œuvre capitalisé ainsi que d'autres coûts directs. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants et en tenant compte d'une valeur résiduelle exprimée en pourcentage du coût :

	Durée de vie	Valeur résiduelle
Matériel roulant et équipement lourd	5, 10, 15 ans	12 %, 15 %
Matériel roulant léger	6 ans	15 %
Réservoirs et pompes	3 et 15 ans	—
Outillage	10 ans	—
Équipements informatiques	3 et 5 ans	—
Mobilier de bureau	5 ans	—
Améliorations locatives	5 ans	—
Logiciels	3 ans	—
Développement informatique	5 ans	—

NOTES COMPLÉMENTAIRES – NON VÉRIFIÉES

Au 31 mars 2010

2. CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

Frais d'émission de la dette à long terme

Les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et sont amortis sur la durée de la dette en cause, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Revenus et contributions reportés

Les revenus perçus d'avance et les contributions du gouvernement du Québec et du Canada relatives au financement des immobilisations sont reportés et virés aux revenus selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

3. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT

Les contributions gouvernementales comprennent 604 993 \$ (654 330 \$ en 2009) provenant du Québec et 27 638 \$ (26 885 \$ en 2009) alloués par le gouvernement fédéral. Ces sommes correspondent à l'amortissement des contributions reportées relatives au financement des immobilisations. Elles incluent également une contribution du gouvernement du Québec de 93 800 \$ servant à compenser le coût des loyers pour l'année financière 2009.

	2010	2009
Amortissement des contributions reportées, transfert d'actifs	210 260 \$	217 970 \$
Amortissement des contributions reportées, souffleuses	280 000	280 000
Amortissement des contributions reportées, contrat d'approvisionnement	114 733	62 560
Amortissement des contributions reportées, programme écoAUTO	27 638	26 885
Contribution pour les loyers	–	93 800
	632 631 \$	681 215 \$

4. FRAIS D'EXPLOITATION

	2010	2009
Pièces		
Stocks au début	2 412 381 \$	2 039 671 \$
Achat de pièces, réparations externes et immatriculation	18 117 408	18 012 379
Stocks à la fin	(2 703 069)	(2 412 381)
	17 826 720 \$	17 639 669 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES – NON VÉRIFIÉES

Au 31 mars 2010

4. FRAIS D'EXPLOITATION (Suite)

	2010	2009
Carburant		
Stocks au début	740 348 \$	909 389 \$
Achat de carburant, entretien et permis pétrolier	11 179 640	13 468 308
Stocks à la fin	(744 872)	(740 348)
	11 175 116 \$	13 637 349 \$

5. DÉBITEURS

	2010	2009
Ministère des Transports	9 636 382 \$	7 951 617 \$
Autres ministères et organismes	3 184 646	2 603 985
Municipalités et autres	3 399 895	3 539 790
	16 220 923 \$	14 095 392 \$

6. STOCKS

	2010	2009
Pièces	2 703 069 \$	2 412 381 \$
Carburant	744 872	740 348
	3 447 941 \$	3 152 729 \$

7. CONTRIBUTIONS RECOUVRABLES DU GOUVERNEMENT

	2010	2009
Solde à recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt, recouvrable par versements annuels de 280 000 \$, échéant au cours de l'exercice 2018	1 683 308 \$	1 963 308 \$
Solde à recevoir du gouvernement du Canada, sans intérêt, recouvrable au cours du prochain exercice	–	51 000
	1 683 308	2 014 308
Encaissements recouvrables au cours du prochain exercice	280 000	331 000
	1 403 308 \$	1 683 308 \$

Les encaissements en capital s'élèveront à 280 000 \$ au cours des cinq exercices suivants.

NOTES COMPLÉMENTAIRES – NON VÉRIFIÉES

Au 31 mars 2010

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2010			2009
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel roulant et équipement lourd ¹	187 183 188 \$	83 378 709 \$	103 804 479 \$	95 988 040 \$
Matériel roulant léger	96 591 788	45 872 878	50 718 910	48 185 777
Réservoirs et pompes	4 396 519	2 367 889	2 028 630	1 880 973
Outillage	3 367 150	1 938 405	1 428 745	1 284 130
Équipements informatiques	1 100 972	516 835	584 137	723 672
Mobilier de bureau	121 081	70 509	50 572	66 661
Améliorations locatives	208 168	207 754	414	1 850
Logiciels	109 277	97 077	12 200	26 876
Développement informatique ²	15 412 516	12 642 164	2 770 352	3 869 377
	308 490 659 \$	147 092 220 \$	161 398 439 \$	152 027 356 \$

¹ Du matériel roulant et de l'équipement lourd en cours de conception, pour un montant de 895 664 \$ (548 767 \$ au 31 mars 2009), n'ont pas été amortis.

² Du développement informatique au coût de 2 274 514 \$ au 31 mars 2009 n'a pas été amorti.

9. EMPRUNT TEMPORAIRE

Le Fonds dispose d'une autorisation d'emprunt temporaire du ministère des Finances d'un montant maximal de 10 000 000 \$, au taux préférentiel de la Banque du Canada. Les intérêts sont payables le 30 juin et le 31 décembre de chaque année et l'emprunt est renouvelable le 31 mars 2013.

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2010	2009
Fournisseurs	7 645 385 \$	10 988 283 \$
Intérêts courus sur la dette à long terme	2 214 209	1 993 726
Taxes de vente	332 016	298 308
Salaires et avantages sociaux	1 285 282	1 010 245
	11 476 892 \$	14 290 562 \$

11. AVANCES DU FONDS DE FINANCEMENT

Les avances du Fonds de financement du gouvernement du Québec ne peuvent excéder 50 000 000 \$. Le taux d'intérêt quotidien correspond à la moyenne des taux des acceptations bancaires pour un mois, plus une marge de 0,3 %. Les avances ne comportent aucune modalité de remboursement et sont renouvelables le 31 mars 2011.

NOTES COMPLÉMENTAIRES – NON VÉRIFIÉES

Au 31 mars 2010

12. DETTE À LONG TERME

	2010	2009
Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Billets portant intérêt à taux fixe, remboursables par versement annuel :		
5,958 %, 1 299 094 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2010	1 299 094 \$	2 598 187 \$
6,094 %, 1 149 505 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2012	3 448 514	4 598 019
5,031 %, 948 816 \$, échu le 16 juillet 2009	-	948 816
5,474 %, 782 656 \$, échéant le 16 juillet 2012	2 347 967	3 130 623
5,788 %, 725 583 \$, échéant le 16 juillet 2018	6 530 244	7 255 827
5,267 %, 1 000 000 \$, échéant le 5 mai 2014	5 000 000	6 000 000
3,937 %, 1 000 000 \$, échéant le 28 avril 2011	6 000 000	7 000 000
4,524 %, 300 000 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2015	3 000 000	3 300 000
3,893 %, 1 500 000 \$, échu le 1 ^{er} juin 2009	-	1 500 000
4,813 %, 1 000 000 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2015	6 000 000	7 000 000
4,855 %, 1 000 000 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2016	7 000 000	8 000 000
4,151 %, 2 000 000 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2011	4 000 000	6 000 000
4,880 %, 300 000 \$, échéant le 9 mai 2012	2 400 000	2 700 000
5,065 %, 900 000 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2017	11 700 000	12 600 000
4,504 %, 1 680 671 \$, échéant le 28 avril 2011	3 361 343	5 042 014
4,546 %, 317 553 \$, échéant le 10 mai 2012	952 662	1 270 215
5,598 %, 531 879 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2013	2 127 514	2 659 393
3,973 %, 2 000 000 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2012	6 000 000	8 000 000
4,024 %, 850 000 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2013	3 400 000	4 250 000
4,024 %, 1 000 000 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2013	9 000 000	10 000 000
4,418 %, 400 000 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2017	5 600 000	6 000 000
4,542 %, 700 000 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2018	6 300 000	7 000 000
3,032 %, 833 333 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2014	4 166 667	5 000 000
4,180 %, 540 000 \$, échéant le 1 ^{er} juin 2017	8 100 000	-
4,060 %, 450 000 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2016	4 500 000	-
3,457 %, 416 667 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2014	2 083 333	-
3,753 %, 985 714 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2015	5 914 286	-
4,340 %, 750 000 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2019	7 500 000	-
3,203 %, 1 166 667 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2015	7 000 000	-
4,775 %, 233 333 \$, échéant le 17 mai 2024	3 500 000	-
	138 231 624	121 853 094
Versements échéant au cours du prochain exercice	24 312 655	22 219 090
	113 918 969 \$	99 634 004 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES – NON VÉRIFIÉES

Au 31 mars 2010

12. DETTE À LONG TERME (Suite)

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2011	24 312 655 \$
2012	27 013 561
2013	19 832 890
2014	18 783 176
2015	11 401 297

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, le Fonds de gestion de l'équipement roulant s'est engagé à verser, au cours du prochain exercice, des sommes totalisant 10 856 102 \$ à différents fournisseurs pour l'acquisition d'immobilisations (10 110 224 \$) et l'approvisionnement en biens et services (745 878 \$).

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Certains services de soutien administratif et technique fournis par le ministère des Transports, dont la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, ne sont pas comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent.

En plus des opérations entre apparentés mentionnées précédemment, qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a effectué aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas mentionnées distinctement dans les états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES – NON VÉRIFIÉES

Au 31 mars 2010

15. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 092 479 \$ (1 052 199 \$ en 2009). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Vacances et congés de maladie

Les vacances et les congés de maladie du Fonds remboursés par le gouvernement du Québec et imputés aux résultats de l'exercice s'établissent à 501 324 \$ (385 872 \$ en 2009).

16. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Contributions recouvrables du gouvernement du Québec

La juste valeur des contributions recouvrables du gouvernement du Québec ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'actif.

Avances au Fonds de financement

La juste valeur des avances au Fonds de financement est presque identique à la valeur comptable, compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres à taux semblables.

Dettes à long terme

Au 31 mars 2010, la juste valeur de la dette à long terme de 138 231 624 \$ (121 853 094 \$ au 31 mars 2009) s'établissait à 147 989 302 \$ (133 396 303 \$ au 31 mars 2009), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie du cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

Instruments financiers à court terme

Les valeurs comptables des instruments financiers à court terme sont représentatives de leur juste valeur en raison de leur brève échéance.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.